



**Mairie de Verneuil-sur-Indre**  
1, place de la Mairie  
37600 VERNEUIL-SUR-INDRE  
Téléphone : 02.47.94.71.08  
Mail : [verneuil-sur-indre@orange.fr](mailto:verneuil-sur-indre@orange.fr)

**Verneuil-sur-Indre,**  
le 28 mars 2025

**PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSION FUNÉRAIRE EN ÉTAT D'ABANDON**  
**PROCÈS-VERBAL CONSTATANT L'ÉTAT D'ABANDON D'UNE CONCESSION**  
**MISE EN DEMEURE DE REMISE EN ÉTAT**

Commune de :  
VERNEUIL-SUR-INDRE

Cimetière communal :  
7, rue Saint-Bauld

Concession n°361  
Emplacement n°131  
délivrée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 (par  
régularisation)  
à M. Marcel Jules PERETTE  
dans laquelle concession a été  
inhumée la personne suivante :  
M. ou Mme PERETTE, 18XX-1979  
(année de décès) (sans certitude)  
M Marcel Jules PERETTE, le 4 juin  
1955 (date de décès)

*Le 27 mars 2025, à 17 heures,*  
en application des articles R2223-17, R2223-13 et R2223-14 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,  
nous, Maire de la Commune de VERNEUIL-SUR-INDRE et son  
Premier adjoint,  
nous sommes transportés au cimetière communal pour la  
seconde fois et plus de 366 jours après la première visite.  
Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la  
concession indiquée ci-contre, laquelle a plus de trente ans  
d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-  
annexée (ou de l'acte de notoriété ci-joint).

*Le monument funéraire n'a fait l'objet d'aucune réparation, d'aucun  
aménagement ou d'aucune remise en état. La sépulture continue à se dégrader.*  
***En conséquence, la mairie de Verneuil-sur-Indre poursuit la procédure d'état  
d'abandon de la concession. Si aucune action n'est effectuée sur la sépulture  
dans les 31 jours suivant ce second procès-verbal, la mairie soumettra le  
relevage de la sépulture au vote du conseil municipal dans les délais  
réglementaires.***



Signature du Premier adjoint

Fait à VERNEUIL-SUR-INDRE,  
le 28 mars 2025

Copie : registre des concessions

Signature du Maire